



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Programmes d'enseignement des SES

Question écrite n° 16534

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'inquiétude des professeurs de sciences économiques et sociales (SES) sur les nouveaux programmes de SES proposés par le Conseil supérieur des programmes pour les classes de seconde et de première. Ils les trouvent inadaptés à la réussite de leur objectif. Pour eux, les élèves doivent pouvoir bénéficier d'un enseignement problématisé, pluridisciplinaire et pluraliste et donc ouvert sur le monde contemporain et non hors-sol. Or ces programmes sont structurés sur une séparation disciplinaire rigide, cloisonnant pour l'essentiel l'économie et les autres sciences sociales, ils interdisent de porter des regards pluridisciplinaires fructueux sur des thèmes comme le marché ou la monnaie. Ces programmes seraient également bien trop volumineux et souvent excessivement techniques, ils ne laissent pas le temps suffisant aux apprentissages et risquent d'induire des pratiques d'évaluation faisant moins appel à l'esprit critique des élèves, à leur capacité de réflexion et d'argumentation. Dans un monde où il est plus que nécessaire d'ouvrir son raisonnement aux réalités, complexes et nuancées, de la société, il lui demande que les représentants des professeurs de SES soient à nouveau entendus et leur avis enfin pris en compte dans le cadre de cette réforme des programmes.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est attaché au développement des connaissances et des compétences des élèves en matière de sciences économiques et sociales afin de contribuer à la formation civique des élèves par une meilleure connaissance et compréhension des grands enjeux économiques, sociaux et politiques du monde actuel. La réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique contribue à consolider la culture économique et sociale des lycéens français. La réforme introduit désormais la discipline des sciences économiques et sociales dans le tronc commun des enseignements en classe de seconde. Cet enseignement devient ainsi obligatoire pour l'ensemble des élèves de seconde générale et technologique. Par ailleurs, un enseignement de spécialité de 4 heures en classe de première et de 6 heures en classe terminale permet aux élèves désireux d'approfondir et d'élargir leurs connaissances de se préparer à une poursuite d'études supérieures dans les domaines des sciences économiques et sociales. L'enseignement commun de sciences économiques et sociales vise à faire acquérir aux élèves les notions et raisonnements essentiels en économie, sociologie et science politique. Le programme est décliné sous forme de questionnements, afin de placer l'élève dans une démarche de découverte et d'investigation pour saisir les réalités sociales et économiques concrètes et actuelles (« Comment se forment les prix sur un marché ? », « Quelles relations entre le diplôme, l'emploi et le salaire ? » ...). Le programme de la classe de seconde publié au BOEN n° 1 du 22 janvier 2019 précise que « les élèves sont initiés aux principales étapes d'une démarche scientifique en sciences sociales : formulation d'hypothèses, réalisation d'enquêtes ou construction de modèles, confrontation aux faits, conclusion. Ils sont familiarisés avec une démarche articulant modélisation et investigations empiriques et permettant de porter un regard rigoureux sur le monde économique et social. » Par exemple, à partir d'un graphique issu des statistiques et études de l'INSEE sur le prix du pétrole sur une dizaine d'années, les élèves sont amenés à formuler des hypothèses pour expliquer les variations constatées, à

présenter un modèle simple et à mettre à en œuvre des mécanismes de fixation des prix qu'ils auront étudiés auparavant pour valider les hypothèses construites en début de séquence. Dès la classe de seconde, « l'approche disciplinaire du programme (économie, sociologie et science politique) a pour objectif que les élèves puissent s'approprier les bases de chaque discipline (objets, démarches et méthodes, problématiques, concepts, mécanismes) avant que les différents regards disciplinaires ne se croisent sur des objets d'étude communs ». Ainsi, les élèves de seconde sont amenés à réfléchir et à questionner les relations entre le diplôme, l'emploi et le salaire en mobilisant les approches économiques, sociologiques et politiques pour formuler des hypothèses, les confronter à des données empiriques et mettre en question les prénotions. Les élèves de première et de terminale poursuivent et approfondissent ce travail d'analyse critique et pluridisciplinaire en questionnant sous l'angle à la fois économique, sociologique et politique : l'assurance et la protection sociale sur leur contribution à la gestion des risques dans les sociétés développées ; l'organisation et la gouvernance des entreprises ; les inégalités et leur compatibilité avec les différentes conceptions de la justice sociale ou encore l'action publique pour l'environnement. Ces éléments confirment que les programmes de SES, que ce soit pour l'enseignement commun ou pour l'enseignement de spécialité, fixent des objectifs d'apprentissage ambitieux convoquant chez les élèves des compétences transversales. À travers cet enseignement, les élèves sont amenés à mobiliser des connaissances multiples et à analyser des documents variés. Ils développent des compétences d'argumentation avec une attention particulière portée à la maîtrise de la langue écrite et orale. Les contenus visés sont de nature à développer leur sens critique et leur sensibilité à la valeur heuristique des comparaisons afin de comprendre des situations concrètes et les grands enjeux économiques, sociaux et politiques.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16534

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse \(M. le secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2019](#), page 1033

Réponse publiée au JO le : [22 décembre 2020](#), page 9574